

Mars 2010

Culture internationale et développement international

Par Patrick Bignon

Nombreux sont les cabinets indépendants Français qui réfléchissent à leur stratégie internationale de développement. Les options stratégiques de développement sont nombreuses et les choix difficiles.

En tout état de cause, il y a une dimension essentielle, trop souvent négligée, le développement et/ou le renforcement d'une culture internationale en parallèle ou au préalable chez les avocats.

De quoi parle-t-on ?

Par culture internationale, on entend l'ensemble des aptitudes et comportements des avocats dans l'accueil d'une clientèle internationale et le traitement de ses dossiers.

Afin de s'assurer de cette capacité à être aux « standards internationaux », il est de bonne politique de faire un diagnostic de la situation du cabinet en analysant la situation du cabinet au regard des principaux thèmes suivants :

- la capacité linguistique (avocats et personnel administratif) ;
- les standards en place pour le recrutement ;
- la qualité des services d'accueil pour la clientèle étrangère :
 - ✓ standard téléphonique,
 - ✓ secrétariat,
 - ✓ locaux et supports,
 - ✓ Outils technologiques en place ...
- la qualité des outils de présentation du cabinet pour sa clientèle étrangère et notamment de son site internet (qualité rédactionnelle et contenu) ;
- et enfin, la qualité des écrits des avocats du cabinet et les moyens en place pour pallier aux éventuelles faiblesses détectées (recours à des traducteurs, contrôle qualité en place ...)